



## Chirurgie en Direct (« Live Surgery »)

### Recommandations avant une session de Chirurgie en Direct ou « Live Surgery »

#### **A- Dans le cas d'un chirurgien invité, extérieur à la structure**

Il faut prévoir un « **contrat de qualité** » entre la structure/chirurgien-hôte receveur et le chirurgien invité opérateur, avec des clauses, et une check-list d'engagements à valider, avant et après l'intervention.

##### **a. Sécurisation de l'acte :**

###### ○ **Le chirurgien opérateur invité**

Devra :

- Fournir à l'équipe chirurgicale hôte et à la structure d'établissement un CV avec titres et compétences, et références d'assurance.
- Avoir un dossier d'invitation écrit et détaillé sur le projet d'intervention
- Avoir connaissance préalable du dossier médical complet du patient prévu (avec le consentement écrit du patient),
- Avoir une discussion collégiale sur l'indication opératoire, tracée, avec un accord écrit sur la technique opératoire prévue, incluse dans le dossier du patient.
- Avoir un référent chirurgien senior – hôte familier de la structure qui l'accompagnera en permanence.
- être nominativement cité sur le dossier médical comme co-opérateur avec son référent
- rencontrer suffisamment en amont de la session prévue pour préparer l'intervention dans de bonnes conditions :
  - Le médecin anesthésiste prévu : validation commune du type d'anesthésie prévue.
  - Une des IDE qui assurera l'instrumentation ou l'aide opératoire. Le chirurgien opérateur doit pouvoir demander à pouvoir être assisté par son assistant(e) opératoire habituel(le).
- Connaître le matériel et l'avoir vérifié (ou fait vérifier par son assistant(e) avec une check-list signée
  - Matériel ancillaire
  - ImplantsSi le matériel (ancillaire et/ou implants) est différent de celui dont il a l'habitude, il doit donner son accord écrit pour les utiliser après vérification.
- Arriver sur place suffisamment en amont de la session prévue, pour préparer l'intervention dans de bonnes conditions.
- Installer lui-même (ou son assistant habituel) le patient, ou vérifier lui-même l'installation du patient, avant la mise en place des champs.
- Veiller à ce que son emploi du temps, et son activité personnelle préalable, lui permettent d'opérer dans des conditions normales de concentration.

###### ○ **Le chirurgien-hôte attaché au chirurgien invité**

- Est le chirurgien consulté par le patient à opérer, qui a recueilli le consentement du patient, et qui a posé l'indication opératoire, confirmée par le chirurgien invité.

- Organise les différentes rencontres pré-opératoires et co-signe toutes les check-lists
- Prévoit (si besoin) un interprète permanent pour tous les échanges.
- Avertit officiellement les structures administratives de l'intervention d'un opérateur extérieur
- Assiste le chirurgien invité pendant toute l'intervention.
- S'assure que son assurance en RCP (en libéral), ou de l'établissement (en secteur public) est avertie de cette session, des circonstances spéciales, et « couvre » le chirurgien-hôte (et l'invité éventuellement), en cas de complications et de contentieux juridique.
- S'assure, avec les organisateurs du congrès et l'établissement, que les règles de sécurité en matière d'hygiène sont respectées, tenant compte de la télé-transmission
  - Personnel en salle réduit au minimum
  - Personnel habilité et compétent au vu des précautions d'hygiène : respect de la zone stérile, et du confinement de la salle (pas d'entrées-sorties inutiles)
  - Check list « spéciale » remplie
  - Matériel non médical décontaminé
  - Rappel des règles du secret professionnel aux intervenants extérieurs
  - Contrôle des échanges oraux pendant l'intervention, que l'anesthésie soit générale ou locorégionale pure

#### **b. Respect de la dignité du patient- Ethique**

##### **Le patient sollicité :**

- est informé longtemps à l'avance de la session de CHD-LS.
- Reçoit une information complète sur l'intervention prévue, mais aussi sur le chirurgien opérateur envisagé (CV, qualifications, adresse professionnelle).
- Doit rencontrer **physiquement** le chirurgien opérateur **avant l'intervention**, avec un délai suffisant pour pouvoir refuser les conditions de celle-ci. Si ce refus a lieu, le patient doit se voir proposer une autre date, avec le chirurgien de son choix.
- Une visite post-opératoire doit être prévue le soir de l'intervention avec les deux chirurgiens impliqués.
- En matière d'honoraires, il ne doit y avoir aucun reste à charge pour le patient.
- L'anonymat du patient doit lui être garanti, sauf pour l'opérateur invité. Des précautions particulières vis à vis des équipes techniques de transmission doivent être prises et exposées au patient.
- Les conditions de diffusion ultérieure éventuelle de l'intervention doivent être précisées au patient, écrites, approuvées et signées par ce dernier.

#### **B- Dans le cas d'un chirurgien opérant dans sa structure habituelle.**

- a. Toutes les règles habituelles de sécurité ci-dessus s'appliquent au chirurgien et à l'équipe
- b. Les précautions éthiques spécifiques ci-dessus s'appliquent également, sans changement.